



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2024-129

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2024

Sommaire

ARS /

R53-2024-10-10-00007 - Arrêté modifiant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante en région Bretagne au titre de la campagne 2023-2026 (7 pages) Page 3

R53-2024-10-31-00002 - Arrêté n° 2024-169 portant autorisation de réguler temporairement l'accès aux urgences du Centre Hospitalier Centre Bretagne pour le site de Kério les dimanches 3 et lundi 4 novembre 2024 (2 pages) Page 11

Bretagne07_Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) /

R53-2024-10-31-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière budgétaire, d'ordonnancement secondaire et de validation dans chorus et en matière de marchés publics (4 pages) Page 14

Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /

R53-2024-10-11-00006 - arrêté portant publication dans la région Bretagne de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale (10 pages) Page 19

préfecture de région /

R53-2024-10-30-00025 - 2024 10 30 habilit. Chorus agents SGAR vRAA (10 pages) Page 30

R53-2024-10-30-00026 - 2024 10 30 subdl. SGAR pour Catherine vRAA (1 page) Page 41

R53-2024-10-30-00024 - subdélégation du Recteur au DRARI 30-10-2024 (1 page) Page 43

R53-2024-10-30-00022 - subdélégation du Recteur en matière de jeunesse et sports 30-10-2024 (2 pages) Page 45

R53-2024-10-30-00023 - subdélégation du Recteur SDJES Ille-et-Vilaine 30-10-2024 (2 pages) Page 48

R53-2024-10-30-00021 - subdélégation financière du Recteur aux services 30-10-2024 (6 pages) Page 51

ARS

R53-2024-10-10-00007

Arrêté modifiant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante en région Bretagne au titre de la campagne 2023-2026

Direction-adjointe de l'hospitalisation
Département des professions de santé en établissement

Arrêté
modifiant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière
hospitalière pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante
en région Bretagne au titre de la campagne 2023-2026

**Le Directeur général de
l'Agence régionale de santé**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles R 6152-404-1, R 6152-508-1 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;

Vu le décret n° 2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu la décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Monsieur Malik LAHOUCINE en date du 13 février 2023.

Vu l'arrêté du 23 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;

Vu les arrêtés triennaux du 19 septembre 2017, 26 octobre 2020 et 18 septembre 2023 modifiés fixant les listes des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante ;

Considérant les propositions des Directeurs d'établissement ;

Considérant l'avis de la commission régionale paritaire réunie le 11 septembre 2024 sur la révision annuelle de l'arrêté triennal du 18 septembre 2023.

ARRETE

Article 1 : La liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière, pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante, par établissement, est arrêtée comme suit :

6, Place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES Cédex
Standard : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

GHT	EPS	Spécialité
Bretagne Occidentale	CH Landerneau	Anesthésie réanimation
		Médecine d'urgence
		Radiologie
	CH Lesneven	Gériatrie
		Anesthésie réanimation
	CH Morlaix	Cardiologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Médecine générale
		Oto-rhino-laryngologie
		Psychiatrie
		Radiologie
	CHU Brest pour le seul site de Brest	Anatomie et Cytologie Pathologiques
		Médecine légale
		Neurologie
		Réanimation médicale (pédiatrie/néonatalogie)
	CHU Brest pour le seul site de Carhaix	Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Gynécologie obstétrique
		Médecine générale
		Odontologie
	CHU Brest pour les 2 sites Brest et Carhaix	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Gériatrie
		Médecine d'urgence
		Radiologie
Brocéliande Atlantique	CHBA	Anatomie et Cytologie Pathologiques
		Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Médecine d'urgence
		Médecine générale
		Médecine physique et réadaptation
		Ophtalmologie
		Pédiatrie
		Pneumologie
		Radiologie
	CH Ploërmel	Gériatrie
		Médecine générale
	EPSM Morbihan Saint Avé	Médecine du travail
		Médecine générale
		Psychiatrie

Centre Bretagne	CHCB Pontivy	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Chirurgie viscérale
		Dermatologie
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine générale
		Néphrologie
		Neurologie
		Oto-rhino-laryngologie
		Pédiatrie
		Pneumologie
		Radiologie
Cornouaille	CH Douarnenez	Cardiologie
		Gériatrie
		Médecine d'urgence
		Radiologie
	CHIC Quimper	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie plastique et reconstructrice
		Dermatologie
		Endocrinologie
		Gériatrie
		Hématologie
		Médecine d'urgence
		Néphrologie
		Neurologie
		Oncologie radiothérapique
		Ophtalmologie
		Oto-rhino-laryngologie
		Radiologie
	EPSM Finistère Sud	Médecine générale
		Psychiatrie
Armor	CH du Penthievre & du Poudouvre - Lamballe	Gériatrie
		Médecine générale
	CH Guingamp	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie générale
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique

		Médecine d'urgence
		Médecine générale
		Médecine physique et réadaptation
		Pneumologie
CH Lannion		Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Chirurgie viscérale
		Endocrinologie
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Médecine générale
		Médecine interne
		Médecine physique et réadaptation
		Neurologie
		Oncologie médicale,
		Pédiatrie
		Pneumologie
		Radiologie
		Réanimation médicale
CH St Brieuc - Paimpol - Tréguier		Anesthésie réanimation
		Biologie Médicale
		Cardiologie
		Chirurgie infantile
		Chirurgie orale
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
		Dermatologie
		Endocrinologie
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Hématologie
		Maladies infectieuses et tropicales
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Médecine générale
		Médecine interne
		Médecine légale
		Médecine nucléaire
		Médecine physique et réadaptation
		Médecine vasculaire

		Néphrologie
		Neurologie
		Oncologie médicale
		Ophtalmologie
		Oto-rhino-laryngologie
		Pédiatrie
		Pharmacie
		Pneumologie
		Psychiatrie
		Radiologie
		Réanimation médicale
		Rhumatologie
		Santé publique
Haute Bretagne	CHGR	Psychiatrie
	CH Fougères	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Médecine générale
		Médecine interne
		Pédiatrie
		Pneumologie
		Radiologie
	CH Janzé	Médecine générale
		Odontologie
	CH Grand Fougeray	Gériatrie
		Médecine générale
	CH Marches de Bretagne	Médecine générale
		Médecine physique et réadaptation
	CH Redon Carentoir	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Chirurgie viscérale
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine générale
		Médecine physique et réadaptation
		Médecine vasculaire
		Pédiatrie

		Pneumologie
		Psychiatrie
		Radiologie
	CH Vitré	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Médecine générale
		Pédiatrie
		Radiologie
	CHU Rennes	Anesthésie réanimation
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Neurochirurgie
		Radiologie
Rance Emeraude	GHRE	Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Dermatologie
		Gériatrie
		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Médecine générale
		Médecine physique et réadaptation
		Médecine vasculaire
		Pédiatrie
		Psychiatrie (pédopsychiatrie)
		Radiologie
Sud Bretagne	EPSM Charcot Caudan	Médecine générale
	GHBS	Psychiatrie
		Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
		Gynécologie médicale
		Gynécologie obstétrique
		Médecine de la reproduction
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Médecine générale
		Médecine légale

		Médecine physique et réadaptation
		Neurologie
		Oncologie médicale
		Oncologie radiothérapique
		Ophtalmologie
		Pédiatrie
		Pneumologie
		Psychiatrie
		Radiologie
		Santé publique

Article 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte-Hôtel Bizien – CS 44416 35000 RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Bretagne et les Directeurs d'établissements sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Fait à Rennes, le 10 octobre 2024

Le Directeur général adjoint
de l'Agence régionale de santé,

Malik LAHOUCINE

ARS

R53-2024-10-31-00002

Arrêté n° 2024-169 portant autorisation de réguler temporairement l'accès aux urgences du Centre Hospitalier Centre Bretagne pour le site de Kério les dimanches 3 et lundi 4 novembre 2024

Direction adjointe hospitalisation
Département autorisations

Arrêté n° 2024-169
**Portant autorisation de réguler temporairement l'accès aux urgences du Centre Hospitalier Centre
Bretagne pour le site de KERIO les dimanche 3 et lundi 4 novembre 2024**

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-2, L. 6122-1, L. 6122-8, R. 6122-25, R. 6122-41, R. 6123-1 à R. 6123-32-11 ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Bretagne – Madame Elise NOGUERA ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2024 relatif à la régulation temporaire de l'accès aux urgences ;

Vu l'arrêté en date du 13 février 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne à Mme Anne-Briac BILLI, Directrice de cabinet à l'Agence Régionale de Santé Bretagne, à compter du 13 février 2023 ;

Vu le courriel du Centre Hospitalier Centre Bretagne en date du 31 octobre 2024 demandant l'autorisation de réguler de façon temporaire l'accès aux urgences de son établissement de santé ;

Considérant que, pour fonctionner, la structure des urgences du Centre hospitalier de Centre Bretagne requiert 16,30 équivalents temps plein de médecins urgentistes alors que seulement 7,35 équivalents temps plein sont pourvus et travaillés ;

Considérant que malgré les efforts de recrutements et de mobilisation de l'intérim mis en œuvre par le Centre hospitalier, l'établissement ne parvient pas à réunir les effectifs nécessaires à une ouverture permanente de la structure des urgences ;

Considérant que les journées du 3 et 4 novembre 2024 un seul médecin sera présent pour l'activité de médecine d'urgences ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Centre Hospitalier Centre Bretagne est autorisé à réguler l'accès à sa structure des urgences les 3 et 4 novembre 2024 entre 8h30 et 18H00.

Article 2 : La régulation prévue à l'article 1^{er} s'exerce en lien avec le service d'accès aux soins (SAS) du Morbihan et des Côtes d'Armor en vertu de la modalité prévue au 3° de l'article R. 6123-18-2 du Code de la santé publique.

L'accès à la structure des urgences s'opérera par :

- une régulation préalable après appel au SAS. L'organisation mise en œuvre à l'entrée de la structure des urgences concernée comporte un accueil physique par un professionnel de santé ou par personne titulaire de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU).

6 place des Colombes
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr



Et

- une orientation préalable, en amont de l'accueil du patient et de la prise en charge définis à l'article R. 6123-19, effectuée par un auxiliaire médical de la structure qui met en œuvre des protocoles d'orientation préalable par délégation du médecin présent dans la structure.

Tout patient adressé aux urgences par son médecin traitant ou par un médecin libéral ne fera pas l'objet d'une régulation préalable à son entrée aux urgences.

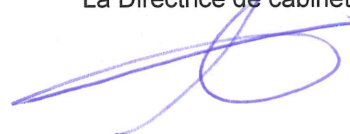
Article 3 : Le présent arrêté sera diffusé sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé et du Centre Hospitalier Centre Bretagne. Il sera porté à la connaissance du SAS et du SAMU du Morbihan, des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille et Vilaine, de la section chargée d'émettre un avis pour les activités de médecine d'urgence du comité consultatif d'allocation des ressources, des représentants des professionnels de santé du Centre Hospitalier Centre Bretagne, des établissements de santé du territoire, de l'union régionale des médecins libéraux et du conseil départemental de l'ordre des médecins.

Article 4 : Le présent arrêté peut-être contesté par voie de recours gracieux auprès de la directrice générale de l'ARS de Bretagne, par voie de recours hiérarchique auprès du Ministre délégué en charge de la Santé et de la Prévention et par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Directeur départemental du Morbihan de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, et le représentant de l'établissement de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur du Centre Hospitalier Centre Bretagne et publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture de Bretagne.

Fait à Rennes, le 31/10/2024

P/ La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne
La Directrice de cabinet



Anne-Briac BILI

Bretagne07_Direction régionale des affaires
culturelles (DRAC)

R53-2024-10-31-00001

Arrêté portant subdélégation de signature en
matière budgétaire, d'ordonnancement
secondaire et de validation dans chorus et en
matière de marchés publics



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

ARRETE

**portant subdélégation de signature en matière budgétaire,
d'ordonnancement secondaire et de validation dans chorus
et en matière de marchés publics**

La directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 nommant Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du Ministre de la Culture du 27 février 2023 renouvelant Mme Isabelle CHARDONNIER en qualité de directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne à compter du 9 mars 2023 ;

Vu la circulaire du 4 décembre 2013 du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué chargé du budget désignant le préfet de région comme responsable du budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 27 février 2017 relative à la gouvernance locale de la politique immobilière de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024 DRAC/DSF-marchés du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à Mme Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

ARRETE

Article 1 : il est donné subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles dont les noms suivent :

- Mme Cécile DURET-MASUREL, directrice régionale adjointe,
- Mme Françoise BROCHET, secrétaire générale,

1) en qualité de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) déléguée, des programmes suivants :

- 131 "Création",
- 175 "Patrimoines",
- 361 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture"

à l'effet de :

- recevoir des crédits et autorisations d'emploi des programmes précités ;
- mettre les crédits et autorisations d'emploi reçus à la disposition des responsables d'unités opérationnelles (RUO) chargés de prescrire l'exécution des recettes et des dépenses ;
- procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire.

2) pour prescrire l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur les programmes suivants, le cas échéant sous le contrôle des responsables d'unités opérationnelles (RUO) concernés :

- 131 "Création",
- 175 "Patrimoines",
- 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »,
- 224 "Soutien aux politiques du ministère de la culture",
- 334 "Livre et industries culturelles",
- 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs ,
- 349 « Transformation publique »,
- 354 « Administration territoriales de l'Etat »,
- 361 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture",
- 362 « Ecologie »,
- 363 « Compétitivité »,
- 364 « Cohésion »,
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » ;

La subdélégation accordée porte sur la constatation des droits et des obligations, la liquidation des recettes et de l'émission des ordres de recouvrer ainsi que sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses.

4) Il est également donné subdélégation de signature aux agents dont les noms suivent :

- Mme Véronique DELORME, secrétaire générale adjointe;
- Mme Camille LE DERF, responsable du service financier;
- M. Philippe LEFEVRE, chargé de validation dans chorus formulaire;

à l'effet de procéder à la validation des formulaires Chorus et à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat imputées sur les BOP 131, 175, 216, 224, 334, 348, 349, 354, 361, 362, 363, 364 et BOP 723 via Chorus communication :

à l'exception des actes énumérés à l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2024 DRAC/DSF-marchés du 30 octobre 2024 ;

Article 2 : il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer les marchés de l'État et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le Code de la commande publique, pour les affaires relevant des domaines de compétence du ministère de la Culture à l'exception des conventions passées avec la région en application de l'article 59 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé à :

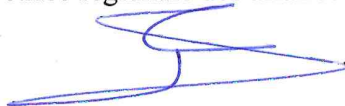
- Mme Cécile DURET MASUREL, directrice régionale adjointe ;
- Mme Françoise BROCHET, secrétaire générale.

Article 3 : le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 4 : la directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne et transmis à M. le Directeur régional des finances publiques.

Fait à Rennes, le 31 octobre 2024

La Directrice régionale des affaires culturelles

A stylized blue ink signature, appearing to be 'I. Chardonnier', written over a horizontal line.

Isabelle CHARDONNIER

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2024-10-11-00006

arrêté portant publication dans la région
Bretagne de la liste des défenseurs syndicaux
intervenant en matière prud'homale

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE,
PREFET D'ILLE ET VILAINE**

**ARRÊTÉ PORTANT PUBLICATION DANS LA REGION BRETAGNE
DE LA LISTE DES DEFENSEURS SYNDICAUX INTERVENANT EN MATIERE PRUD'HOMALE**

Vu le Code du Travail et notamment les articles L.1453-4, L.1453-7, L.1453-8, R.1453-2,

Vu les articles 258 et 259 de la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 ;

Vu l'article L.1453-4 du Code du travail ; Vu le décret n°2016-975 du 18 juillet 2016 ;

Vu le décret N° 2016-975 du 18 juillet 2016 ;

Vu le décret N° 2020-1545 en date du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 portant nomination de Mme Véronique DESCACQ sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral R53-2024-10-02-00057 du 02 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région de Bretagne ;

Vu les demandes d'inscription sur la liste des défenseurs syndicaux présentées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté, sont habilitées pour l'ensemble du territoire de la région Bretagne, à exercer, à titre gratuit, des fonctions d'assistance ou de représentation devant les conseils des prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homale.

Article 2

La fin des mandats des personnes visées à l'article 1^{er} est fixée au 11 octobre 2028.

Article 3

L'arrêté n°R53-2023-02-16-0003 portant désignation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale du 20 février 2023 et publié le 20 février 2023, est abrogé.

Article 4

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région de Bretagne, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Cesson-Sévigné, le 11 octobre 2024

Pour le Préfet de la région Bretagne,
Par intérim,
Par délégation,
La Directrice régionale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités,



Véronique DESCACQ

Voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois. La décision contestée doit être jointe au recours.

Annexe de l'arrêté du 11 octobre 2024 : Liste des défenseurs syndicaux de la Région Bretagne_V5

Nom Prénom	Activité professionnelle	Nom de l'organisation	Adresse postale	Adresse électronique	Coordonnées téléphoniques	Périmètre d'intervention à titre indicatif
Au titre des organisations syndicales de salariés						
URICFDT Bretagne						
10 boulevard du Portugal - CS 10811 35208 RENNES Cedex 02, 02 99 86 34 20 bretagne(@bretagne.cfdt.fr						
CAURET Loïc	Retraité	CFDT 22	93 bd Edouard Pigent - CS 90005 22099 SAINT BRIEUC Cedex 9	cotesdamnor@bretagne.cfdt.fr	02 96 94 00 99	
DANIEL Pierre	Retraité	CFDT 22	93 bd Edouard Pigent - CS 90005 22099 SAINT BRIEUC Cedex 9	cotesdamnor@bretagne.cfdt.fr	02 96 94 00 99	
LECLERE Jean-Paul	Retraité	CFDT 22	93 bd Edouard Pigent - CS 90005 22099 SAINT BRIEUC Cedex 9	cotesdamnor@bretagne.cfdt.fr	02 96 94 00 99	
LE ROI Louis	Retraité	CFDT 22	93 bd Edouard Pigent - CS 90005 22099 SAINT BRIEUC Cedex 9	cotesdamnor@bretagne.cfdt.fr	02 96 94 00 99	
LEFAUCHEUR Madeleine	Retraitee	CFDT 22	93 bd Edouard Pigent - CS 90005 22099 SAINT BRIEUC Cedex 9	cotesdamnor@bretagne.cfdt.fr	02 96 94 00 99	
LE PAGE Aurélie	Aide-soignante	CFDT 22	93 bd Edouard Pigent - CS 90005 22099 SAINT BRIEUC Cedex 9	cotesdamnor@bretagne.cfdt.fr	02 96 94 00 99	
MINAUD Jean-Yves	Retraité	CFDT 22	93 bd Edouard Pigent - CS 90005 22099 SAINT BRIEUC Cedex 9	cotesdamnor@bretagne.cfdt.fr	02 96 94 00 99	
REBIFFÉ Amandine	Chargée de procédures	CFDT 22	93 bd Edouard Pigent - CS 90005 22099 SAINT BRIEUC Cedex 9	cotesdamnor@bretagne.cfdt.fr	02 96 94 00 99	
RONDEL Christophe	Juriste	CFDT 22	93 bd Edouard Pigent - CS 90005 22099 SAINT BRIEUC Cedex 9	cotesdamnor@bretagne.cfdt.fr	02 96 94 00 99	
ROUXEL Philippe		CFDT 22	93 bd Edouard Pigent - CS 90005 22099 SAINT BRIEUC Cedex 9	cotesdamnor@bretagne.cfdt.fr	02 96 94 00 99	
BOUTBIEN Michel	Technicien informatique	CFDT 29	9 rue de l'Observatoire - CS 21825 29218 BREST Cedex 1	finistere@bretagne.cfdt.fr	02 98 33 29 29	
GOGLY Charles	Manager logistique	CFDT 29	9 rue de l'Observatoire - CS 21825 29218 BREST Cedex 1	finistere@bretagne.cfdt.fr	02 98 33 29 29	
JOUAN Virginie	Chargée de mission	CFDT 29	9 rue de l'Observatoire - CS 21825 29218 BREST Cedex 1	finistere@bretagne.cfdt.fr	02 98 33 29 29	
LE DU Sandrine	Verdeuse	CFDT 29	9 rue de l'Observatoire - CS 21825 29218 BREST Cedex 1	finistere@bretagne.cfdt.fr	02 98 33 29 29	
LE DANTEC Joël	Permanent syndical	CFDT 29	9 rue de l'Observatoire - CS 21825 29218 BREST Cedex 1	finistere@bretagne.cfdt.fr	02 98 33 29 29	
LUCAS Sébastien	Technicien de maintenance	CFDT 29	9 rue de l'Observatoire - CS 21825 29218 BREST Cedex 1	finistere@bretagne.cfdt.fr	02 98 33 29 29	
POULLAOUEC Christian	Comptable en entreprise	CFDT 29	9 rue de l'Observatoire - CS 21825 29218 BREST Cedex 1	finistere@bretagne.cfdt.fr	02 98 33 29 29	
QUEFFELEC Albert	Retraité	CFDT 29	9 rue de l'Observatoire - CS 21825 29218 BREST Cedex 1	finistere@bretagne.cfdt.fr	02 98 33 29 29	
TUDOUX Marie-Laure	Infirmière	CFDT 29	9 rue de l'Observatoire - CS 21825 29218 BREST Cedex 1	finistere@bretagne.cfdt.fr	02 98 33 29 29	
VAN DAELEN RENIMEL Estelle	Agent de service	CFDT 29	9 rue de l'Observatoire - CS 21825 29218 BREST Cedex 1	finistere@bretagne.cfdt.fr	02 98 33 29 29	

Annexe de l'arrêté du 11 octobre 2024 : Liste des défenseurs syndicaux de la Région Bretagne_V5

BELLOIR François	Rédacteur juridique	CFDT 35	10 boulevard du Portugal - CS 10811 35208 RENNES Cedex 02	lleetvilaine@bretagne.cfdt.fr	02 99 86 34 10
REVOL Veronique	Chargée de mission	CFDT 35	10 boulevard du Portugal - CS 10811 35208 RENNES Cedex 02	lleetvilaine@bretagne.cfdt.fr	02 99 86 34 10
TILLOY Philippe	Retraité	CFDT 35	10 boulevard du Portugal - CS 10811 35208 RENNES Cedex 02	lleetvilaine@bretagne.cfdt.fr	02 99 86 34 10
BIENVENU Hélène	Retraîtée	CFDT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	morbihan@bretagne.cfdt.fr	02 97 88 02 98
BRAINE Edouard	Retraité	CFDT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	morbihan@bretagne.cfdt.fr	02 97 88 02 98
CHATELIN Laurent	Superviseur agroalimentaire	CFDT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	morbihan@bretagne.cfdt.fr	02 97 88 02 98
GUERAN Philippe	Retraité	CFDT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	morbihan@bretagne.cfdt.fr	02 97 88 02 98
LACHOT Christelle	Assistante medico-administrative	CFDT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	morbihan@bretagne.cfdt.fr	02 97 88 02 98
LE DILY Christophe	Retraité	CFDT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	morbihan@bretagne.cfdt.fr	02 97 88 02 98
LE DIREACH Michel	Consultant	CFDT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	morbihan@bretagne.cfdt.fr	02 97 88 02 98
LE MEYEC Philippe	Retraité	CFDT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	morbihan@bretagne.cfdt.fr	02 97 88 02 98
LESTANG Didier	Retraité	CFDT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	morbihan@bretagne.cfdt.fr	02 97 88 02 98
NESTOUR Patrick	Retraité	CFDT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	morbihan@bretagne.cfdt.fr	02 97 88 02 98
PERSON Alain	Retraité	CFDT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	morbihan@bretagne.cfdt.fr	02 97 88 02 98
ROBERT Arnaud	Technicien sécurité qualité environnement	CFDT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	morbihan@bretagne.cfdt.fr	02 97 88 02 98
WILMOUTH Etienne	Retraité	CFDT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	morbihan@bretagne.cfdt.fr	02 97 88 02 98
CFTC Bretagne					
158 rue de Nantes - 35000 RENNES, 02 99 65 90 60 urcfcbretagne@orange.fr					
ANDREOLI Jean-Pierre	Retraité	CFTC 22	93 boulevard Edouard Prigent 22099 SAINT BRIEUC	urcfcbretagne@orange.fr	02 96 94 17 00 - 06 09 03 79 71
FAUCON Alban		CFTC 22	93 boulevard Edouard Prigent 22099 SAINT BRIEUC	urcfcbretagne@orange.fr	02 96 94 17 00 - 06 09 03 79 71
MACQUAIRE François	Juriste	CFTC 35	158 rue de Nantes 35000 RENNES	juriscftc35@orange.fr	02 99 65 18 29
SAEZ-VIDAL Michel	Retraité	CFTC 35	158 rue de Nantes 35000 RENNES	juriscftc35@orange.fr	02 99 65 18 29
LE BRUCHEC Jean-Claude	Permanent syndical	CFTC 56	1 place des Anciens Combattants en AFN 56000 VANNES	urcfcbretagne@orange.fr	02 97 54 06 85 - 06 98 27 09 00
SAEZ-VIDAL Micky		CFTC 56	1 place des Anciens Combattants en AFN 56000 VANNES	urcfcbretagne@orange.fr	02 97 54 06 85 - 06 98 27 09 00
GLOAGUEN Patrice		CFTC 29	5 Allée Samuel Pirou 29000 QUIMPER	union-locale-cftc-brest@orange.fr	02 98 64 98 35

Annexe de l'arrêté du 11 octobre 2024 : Liste des défenseurs syndicaux de la Région Bretagne_V5

Comité régional Bretagne CGT						
31 boulevard du Portugal - CS 90837 35208 RENNES Cedex 2, 02 99 79 44 47 cgt.bretagne@wanadoo.fr						
BUCZKOWICZ Brigitte	Retraitée	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 79 58 69 53	
CARNEC Annick	Retraitée	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 66 89 13 93	
DELFERRIERE Kenny	Retraité	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 16 98 35 42	
DUMONT Benoit	Ingénieur météorologiste	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60	
FRANCIOSI Eric	Agent SNCF	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 02 96 44 11 00 / 06 85 18 25 96	
GAMET Pierre	Conducteur de car	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 03 08 36 51	
GHETTI Colette	Retraitée	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 86 85 19 70	
HEURTEL Stéphane	Educateur	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 52 49 22 56	
JOUAN Sandrine	Chargée d'inclusion - Moniteur d'atelier	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60	
LANOE Jean-Yves	Retraité	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 68	
LE GAC Michel	Retraité	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 62 92 21 12	
LEBOUCHER Madeleine	Retraitée	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 61 49 39 24	
LIMOGES Serge	Ouvrier qualifié de maintenance	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 02 40 93 70	
MARRELEC Stéphane	Cadre bancaire	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60	
NDZOUZI Aimé	Opérateur logistique	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 58 47 55 88	
PARENT Aurore	Aide-soignante	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 13 80 28 65	
PERENNES Sophie	Retraitée	CGT 22	27 rue de la Trinité 22200 GUINGAMP	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 88 44 78 11	
PIERRE Denis	Ouvrier VRD	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 02 34 47 17	
PLATTEUW-LABROUSSE Sylvie	Intérimaire	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 43 57 66 61	
ROUXEL Arnaud	Opérateur logistique	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 07 83 97 45 71	
RUMEN Gilles	Conducteur de car	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60	
THEMISTA Jocelyn	Chauffeur routier	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 98 73 56 01	
VEZIE Stéphanie	Aide-soignante	CGT 22	75177 rue Théodule Ribot 22000 SAINT BRIEUC	accueil@udcgt22.fr	02 96 68 40 60 / 06 62 28 20 60	

Annexe de l'arrêté du 11 octobre 2024 : Liste des défenseurs syndicaux de la Région Bretagne_V5

ALLOUARD Philippe	Retraité	CGT 29	Place Edouard Maze 29200 BREST	ud29@cgt.fr ulcgtquimperle@orange.fr	02 98 44 37 55 - 02 98 96 38 86
BLOTTIERE Michel	Retraité	CGT 29	Place Edouard Maze 29200 BREST	ud29@cgt.fr ul cgt st pol@orange.fr	02 98 44 37 55 - 02 98 29 06 08
CAUET Jimmy	Coordinateur logistique	CGT 29	2 place Edouard Mazé 29200 BREST	accueil@udcgt29.fr	02 98 44 37 55
CORBEL Marc	Fonctionnaire territorial	CGT 29	Place Edouard Maze 29200 BREST	ud29@cgt.fr	02 98 44 37 55 - 02 98 80 09 29
CRAPET Dominique	Ingénieur	CGT 29	Place Edouard Maze 29200 BREST	ud29@cgt.fr	02 98 44 37 55
FRANCOMME Michel	Magasinier cariste	CGT 29	Place Edouard Maze 29200 BREST	ud29@cgt.fr	02 98 44 37 55
GRALL Gilles	Retraité	CGT 29	Place Edouard Maze 29200 BREST	ud29@cgt.fr	02 98 44 37 55
HERVE Philippe	Formateur	CGT 29	Place Edouard Maze 29200 BREST	ud29@cgt.fr	02 98 44 37 55
HURTY William	Releveur d'index	CGT 29	Place Edouard Maze 29200 BREST	ud29@cgt.fr	02 98 44 37 55
JEZEQUEL Martine	Assistante « santé/sécurité »	CGT 29	Place Edouard Maze 29200 BREST	ud29@cgt.fr	02 98 44 37 55
LANSONNEUR Mikaël	Employé CPAM	CGT 29	Place Edouard Maze 29200 BREST	ud29@cgt.fr	02 98 44 37 55
LE GRAS Angeline	Conseillère de vente	CGT 29	Place Edouard Maze 29200 BREST	ud29@cgt.fr	02 98 44 37 55
LE ROUX Julien	Comptable	CGT 29	Place Edouard Maze 29200 BREST	ud29@cgt.fr	02 98 44 37 55
MADEC Lindsay	Postière	CGT 29	Place Edouard Maze 29200 BREST	ud29@cgt.fr	02 98 44 37 55
MILLEMANN Evelyne	Rédacteur technique	CGT 29	Place Edouard Maze 29200 BREST	ud29@cgt.fr	02 98 44 37 55
FERREIRA Corine	Chargée de clientèle en assurance	CGT 35	31 boulevard du Portugal 35200 RENNES	ud35@cgt.fr	02 99 79 44 47
HERNANDEZ Véronique	Comptable	CGT 35	31 boulevard du Portugal 35200 RENNES	ud35@cgt.fr	02 99 79 44 47
HUE Olivier	Employé	CGT 35	31 boulevard du Portugal 35200 RENNES	ud35@cgt.fr	02 99 79 44 47
KERAUFFRET Valérie	Guichetière	CGT 35	31 boulevard du Portugal 35200 RENNES	ud35@cgt.fr	02 99 79 44 47
LE BRAS Alain	Ouvrier	CGT 35	31 boulevard du Portugal 35200 RENNES	ud35@cgt.fr	02 99 79 44 47 - 07 84 27 79 86
LE FER Franck	Cadreur SNCF	CGT 35	31 boulevard du Portugal 35200 RENNES	ud35@cgt.fr	02 99 79 44 47
LE SOUDER Fabienne	Chargée de clientèle en assurance	CGT 35	31 boulevard du Portugal 35200 RENNES	ud35@cgt.fr	02 99 79 44 47
OESRUES Michel	Retraité	CGT 35	4 rue de la Motte 35370 TORCE	ud35@cgt.fr	02 99 79 44 47 - 06 13 07 68 83
PETTRE Adrien	Technicien ascensoriste	CGT 35	31 boulevard du Portugal 35200 RENNES	ud35@cgt.fr	02 99 79 44 47
ALONET Miguel	Demandeur d'emploi	CGT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud56@cgt.fr	02 97 37 67 87
BACCI Marc	Retraité	CGT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud56@cgt.fr	02 97 37 67 87 - 06 72 81 43 07
BELHAMRA Yassin	Agent de sécurité	CGT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud56@cgt.fr	02 97 37 67 87
BONNEC Gaël	Enseignant	CGT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud56@cgt.fr gael.bonnec@cgt-ep.org	02 97 37 67 87 - 06 82 20 66 98

Annexe de l'arrêté du 11 octobre 2024 : Liste des défenseurs syndicaux de la Région Bretagne_V5

CHEREL Pierrick	Retraité	CGT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud55@cat.fr gael.bonneod@cgt-ap.org	02 97 37 67 87 - 06 82 20 66 98
DESHAYES Yoan	Technicien de maintenance	CGT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud55@cat.fr	02 97 37 67 87
L'HELGUEN Jean-Claude	Chauffeur PL	CGT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud55@cat.fr	02 97 37 67 87 - 06 72 27 45 29
VERSTRAET Jean-Claude	Retraité	CGT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud55@cat.fr	02 97 37 67 87
VOITURIN Laurent	Comédien	CGT 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud55@cat.fr	02 97 37 67 87 - 02 97 74 96 09
FORCE OUVRIERE Bretagne					
Coordination régionale FO Bretagne : Unions départementales des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan					
5 rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC, 02 96 33 62 63 contact@fo22.fr 5 rue de l'Observatoire - 29200 BREST, 02 98 44 15 67 udfo29@force-ouvriere.fr					
35 rue d'Echange - 35000 RENNES, 02 99 65 36 60 udfo35@force-ouvriere.fr 3 boulevard Cosmao Dumanoir-56100 LORIENT, 02 97 37 66 10 ud-cgto-56@wanadoo.fr					
ALIX Marion	Technicienne qualité	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
BOURHIS Yvon	Retraité	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
BRUNET Anne	Directrice de magasin	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
CABOURG JérémY	Chauffeur-livreur- conducteur	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
CADET Eric		FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
CASSAT Laurent	Technicien de maintenance	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
CHEVE Jean-Louis	Retraité	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
COLLET Martial	Retraité	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
DEFAINS Clarisse	Ouvrier de production Gestionnaire contrats	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
DUFROS Marie-Claire	Assistante fédérale	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
GAUBERT Nadine	En recherche d'emploi	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
GAUTHIER Patrick	Retraité	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
GAYET Gwenola	Infirmière	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
GOUGEON Antoine	Educateur spécialisé - Coordinateur pédagogique	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
GUEGAN Delphine	Employée de magasin de commerce	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
HOCHEDÉ Gilles	Directeur de magasin	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
JASTRZEBSKI Céline	Inspecteur du recouvrement	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
KOVACS Céline	Gestionnaire de contrats	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
KOUACS-DOREY Céline	Gestionnaire contrats	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
LE COURTOIS Eric	Secrétaire général	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
LE POTTIER Jean-Luc	Chauffeur routier	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63

Annexe de l'arrêté du 11 octobre 2024 : Liste des défenseurs syndicaux de la Région Bretagne_V5

LE TERTRE Yann	Agent commercial de conduite	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
LOISON Patrice	Retraité	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
MALLET Guylaine	Assistante retraitée	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
MASSA Lionel	Technicien livreur	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
MEHEUST Michel	Chauffeur poids lourd privé	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
MEIGNAN Claudine	Directrice de magasin	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
PRIMAULT Jonathan	Technicien de maintenance	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
RANNOU Marie-Noelle	Retraitée	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
RENWEZ Patrick	Technicien d'atelier	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
RICHARD Yohan	Manager des ventes	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
TABERLY Bernard	Coordonnateur médico-social	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
VALADAS Pascale	Auxiliaire de vie	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
VALADAS Paul	Assistant juridique	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
VIDELOT Kristen Pierre	Technicien de maintenance	FO UD 22	5 rue de Brest 22000 SAINT-BRIEUC	contact@b22.fr	02 96 33 62 63
CALLANT Alexandra	Assistante SAV Hotline technique	FO UD 29	5 rue de l'Observatoire 29200 BREST	udfo29@force-ouvriere.fr	02 98 44 15 67
MASSON Alice	Juriste	FO UD 29	5 rue de l'Observatoire 29200 BREST	udfo29@force-ouvriere.fr	02 98 44 15 67
ROHOU Anthony	Responsable de conduite	FO UD 29	5 rue de l'Observatoire 29200 BREST	udfo29@force-ouvriere.fr	02 98 44 15 67
THINAULT Olivier	Cuisinier	FO UD 29	5 rue de l'Observatoire 29200 BREST	udfo29@force-ouvriere.fr	02 98 44 15 67
VAHE Pascal	Conducteur de car	FO UD 29	5 rue de l'Observatoire 29200 BREST	udfo29@force-ouvriere.fr	02 98 44 15 67
CUSSAC Céline	Juriste	FO UD 35	35 rue d'Echange 35000 RENNES	udfo35@force-ouvriere.fr	02 99 65 36 60
HINAUX Gérard	Retraité	FO UD 35	35 rue d'Echange 35000 RENNES	udfo35@force-ouvriere.fr	02 99 65 36 60
MATEU Fabienne	Secrétaire juridique	FO UD 35	35 rue d'Echange 35000 RENNES	udfo35@force-ouvriere.fr	02 99 65 36 60
MELT Philippe	Employé	FO UD 35	35 rue d'Echange 35000 RENNES	udfo35@force-ouvriere.fr	02 99 65 36 60
ZEPHYR Marilyn	Gestionnaire	FO UD35	35 rue d'Echange 35000 RENNES	udfo35@force-ouvriere.fr	02 99 65 36 60
CADIO Christian	Préparateur de commandes	FO UD 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud-cqtf-56@wanadoo.fr	02 97 37 66 10
CHERU Lelia	Transcriptrice braille	FO UD56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud-cqtf-56@wanadoo.fr	02 97 37 66 10
CHETANEAU David	Conducteur routier	FO UD 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud-cqtf-56@wanadoo.fr	02 97 37 66 10
DANCIN Ségolenn	Demandeur d'emploi	FO UD 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud-cqtf-56@wanadoo.fr	02 97 37 66 10
LE CORVO Jean-Charles	Conseiller de vente	FO UD 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud-cqtf-56@wanadoo.fr	02 97 37 66 10
LE GUELLEC Joël	Demandeur d'emploi	FO UD 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud-cqtf-56@wanadoo.fr	02 97 37 66 10

Annexe de l'arrêté du 11 octobre 2024 : Liste des défenseurs syndicaux de la Région Bretagne_V5

SIMON Pierrick	Conseiller de l'emploi	FO UD 56	3 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT	ud-cqtf-56@wanadoo.fr	02 97 37 66 10
PRINTEMPS ECOLOGIQUE					
334 rue Vaugirard - Appartement 24 - 75015 PARIS, 06 72 94 82 54 mit@printemps-ecologique.fr					
BOUTITON Sophie	Ingénieur informatique	Printemps Ecologique	334 rue Vaugirard, appartement 24, 75015 PARIS	mit@printemps-ecologique.fr	
SOLIDAIRES					
5 rue de Lorraine - 35000 RENNES, 09 53 77 57 22 solidaires-bretagne@orange.fr					
LE GAC Laurent	Retraité	SOLIDAIRES 22	93 bd Edouard Piget 22000 SAINT BRIEUC	solidaires22@orange.fr	02 96 61 96 79 - 06 70 44 15 17
LE QUEAU Serge	Cadre retraité de la poste	SOLIDAIRES 22	1 rue Zénatide Fleuriot 22000 SAINT-BRIEUC	solidaires22@orange.fr	02 96 33 50 89 - 06 80 95 85 17
STEPHAN Alain	Retraité	SOLIDAIRES 22	1 rue Salut ar Sklerder 22560 PLEUMEUR BODOU	solidaires22@orange.fr	02 96 61 96 79 - 06 37 15 69 58
CAMPION Patrice	Employé de la poste	SOLIDAIRES 29	2 rue Amiral Nielly 29200 BREST	contact@solidaires29.infini.fr	02 98 33 14 10 - 06 78 86 75 06
VANDEPLANQUE Rémi	Douanier	SOLIDAIRES 29	2 rue Amiral Nielly 29200 BREST	contact@solidaires29.infini.fr	02 98 33 14 10 - 06 99 05 12 52
ADAM Eric	Infirmier	SOLIDAIRES 35	5 rue de Lorraine 35000 RENNES	contact@solidaires35.fr	09 53 77 57 22 - 06 14 02 14 06
BOURGIN Serge	Retraité	SOLIDAIRES 35	5 rue de Lorraine 35000 RENNES	contact@solidaires35.fr	09 53 77 57 22 - 06 07 10 56 63
FALIGOT Guillaume	Postier	SUD PTT 35	16 rue des Frères Moine BP 90267 35202 RENNES Cedex 02	contact@solidaires35.fr	09 53 77 57 22 - 06 75 61 48 93
GEFFLOT Stéphane	Conseiller	SOLIDAIRES 35	5 rue de Lorraine 35000 RENNES	contact@solidaires35.fr	09 53 77 57 22
LEMOINE Daniel	Retraité	SOLIDAIRES 35	5 rue de Lorraine 35000 RENNES	contact@solidaires35.fr	09 53 77 57 22 - 06 84 63 35 87
MEVEL Robin	Demandeur d'emploi	SOLIDAIRES 35	5 rue de Lorraine 35000 RENNES	contact@solidaires35.fr	09 53 77 57 22
MORFOISSE Pierrick	Aide-soignant	SUD SANTE SOCIAUX 35	5 rue de Lorraine 35000 RENNES	contact@solidaires35.fr	06 38 66 96 93
PERDRIEL Frédéric	ATM	SOLIDAIRES 35	5 rue de Lorraine 35000 RENNES	contact@solidaires35.fr	09 53 77 57 22 - 06 82 42 05 57
REMINIAC Anne	Secrétaire médicale	SOLIDAIRES 35	5 rue de Lorraine 35000 RENNES	contact@solidaires35.fr	09 53 77 57 22 - 06 98 17 22 57
RICHARD Katell	Formatrice	SOLIDAIRES 35	5 rue de Lorraine 35000 RENNES	contact@solidaires35.fr	09 53 77 57 22 - 06 43 92 53 92
SIMON Philippe	Retraité	SOLIDAIRES 35	5 rue de Lorraine 35000 RENNES	contact@solidaires35.fr	09 53 77 57 22 - 06 13 29 56 00
LE DOUARNON Florian	Comptable	SOLIDAIRES 56	81 boulevard Cosmao Dumanoir 56 100 Lorient	solidaires.56@orange.fr	06 81 31 71 92
UNSA Bretagne					
189 rue de Châtillon - 35000 RENNES, 02 99 51 63 63 ur-bretagne@unsa.org					
LE BRIS Olivier	Agent de maîtrise	UNSA 29	4 rue du Colonel Fonferrier 29200 BREST	ud-29@unsa.org	02 98 46 56 23 - 06 89 89 13 41
ALLEMAN Didier	Cadre administratif juriste	UNSA 35	189 rue de Châtillon BP 50138-35201 RENNES cedex	juridique.ur-bretagne@unsa.org	02 99 51 63 63 - 06 09 50 08 13
De DADELSEN Stéphane	Conseiller en assurance	UNSA 35	189 rue de Châtillon BP 50138-35201 RENNES cedex	ur-bretagne@unsa.org	02 99 51 63 63
HUDE Lionel	Agent de sécurité	UNSA 35	189 rue de Châtillon BP 50138-35201 RENNES cedex	ur-bretagne@unsa.org	02 99 51 63 63 - 06 36 63 09 24
LANOË Frédéric	Ouvrier de production	UNSA 35	189 rue de Châtillon BP 50138-35201 RENNES cedex	ur-bretagne@unsa.org	02 99 51 63 63 - 06 70 23 60 89

Annexe de l'arrêté du 11 octobre 2024 : Liste des défenseurs syndicaux de la Région Bretagne_V5

LIZIARD Sylvie	Retraitee	UNSA 35	189 rue de Châtillon BP 50138-35201 RENNES Cedex	ur-bretagne@unsa.org	02 99 51 63 63 - 06 84 36 28 86
MONTIGNY Alexandre	Animateur de vente	UNSA 35	189 rue de Châtillon BP 50138-35201 RENNES cedex	ur-bretagne@unsa.org	02 99 51 63 63 - 06 88 20 30 62
THABOURET Ludovic	Contrôleur de titres de transport	UNSA 35	189 rue de Châtillon BP 50138-35201 RENNES cedex	ur-bretagne@unsa.org	02 99 51 63 63 - 06 88 20 30 62
Au titre des organisations professionnelles d'employeurs					
CPME Bretagne					
3 rue Calloet Kerbrat - 22440 PLOUFRAGAN, 06 47 87 63 87 contact@cpme-bretagne.fr					
JEHANNO Sylvie	Chef d'entreprise	CPME 22	3 rue Calloet Kerbrat 22440 PLOUFRAGAN	contact@cpme-bretagne.fr	06 47 87 63 87
REINAULD Jean- François	Retraité	CPME 22	3 rue Calloet Kerbrat 22440 PLOUFRAGAN	contact@cpme-bretagne.fr	06 47 876387
KERMORGANT Hervé	Retraité	CPME 29	1 rue des Ateliers 29290 STRENAN		02 98 02 69 38 - 06 09 35 20 13
LE BEC Anthony	Agent automobile	CPME 29	1 rue des Ateliers 29290 STRENAN	contact@cpme-bretagne.fr anthony.atlantc.auto@wanadoo.fr	02 98 02 69 38 - 06 82 44 51 98
LE GUEN Denis	Chef d'entreprise	CPME29	1 rue des Ateliers 29290 STRENAN	contact@cpme-bretagne.fr impulsion-emploi@orange.fr	02 98 02 69 38 - 06 62 18 63 05
DOZOUL Claude	Artisan-restaurateur	CPME 56	4 place Albert Einstein 56038 VANNES Cedex		02 97 68 36 13 - 06 08 51 97 87
LAIZEAU Didier	Gérant pressing	CPME 56	4 place Albert Einstein 56038 VANNES Cedex		02 97 68 36 13 - 06 08 90 18 98
LE MAGUET Tiphaine	Juriste	CPME 56	4 place Albert Einstein 56038 VANNES Cedex		02 97 68 36 13 - 06 63 54 50 38
MEDEF Bretagne					
2, allée du Bâtiment, 35000 RENNES, 02 23 21 21 00 medefbretagne@medef-bretagne.fr					
LE GLOUANNEC Sandrine	Commerçante	MEDEF 29	5, rue Félix Le Dantec 29000 QUIMPER	contact@entreprises29.fr	02 98 90 60 47
U2P Bretagne					
17, rue des Mesliers - 35510 CESSON-SEVIGNE, 02 99 77 24 06 contact@u2p-bretagne.fr					
CHAMPAGNE Etienne	Charpentier	U2P/Capeb Morbihan	14, boulevard des Iles CS 42087 56003 VANNES Cedex	champagne-charpente@orange.fr	02 97 63 05 63 - 06 87 54 58 51

préfecture de région

R53-2024-10-30-00025

2024 10 30 habilit. Chorus agents SGAR vRAA

DÉCISION
portant subdélégation de signature
(habilitation des gestionnaires du secrétariat général pour les affaires régionales de la
région Bretagne aux outils Chorus Formulaires, S4/HANA et Chorus Re-FX)

**Le secrétaire général pour les affaires régionales
de la région Bretagne**

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne du 30 octobre 2024 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe BOURSIN, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne ;

Sur proposition de l'adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales chargée du pôle "Modernisation, mutualisations, moyens" :

DÉCIDE

Article 1 : il est donné délégation à l'effet de réaliser dans l'outil **Chorus Formulaires** toute opération prévue pour prescrire l'exécution des recettes et des dépenses aux agents affectés au secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de la région Bretagne nominativement désignés dans le tableau figurant en **annexe 1**, chacun pour les seuls cadres de gestion leur correspondant dans ce même tableau.

Article 2 : il est donné délégation à l'effet de réaliser dans l'outil **S4/HANA** (successeur de Chorus Coeur) les opérations suivantes :

- mettre en oeuvre les décisions de répartition des crédits et des autorisations d'emploi des budgets opérationnels de programme (BOP) entre leurs unités opérationnelles (UO)
- accéder aux informations relatives à l'abondement et à la consommation des crédits et autorisations d'emploi des cadres de gestion dont le secrétaire général pour les affaires régionales est responsable ou responsable délégué et de les extraire
- le cas échéant, créer et gérer les supports budgétaires des opérations d'investissement ("tranches fonctionnelles"), sans préjudice de toute obligation d'obtenir un visa ou une signature des autorités chargées du contrôle budgétaire
- le cas échéant, prioriser les demandes de paiement
- le cas échéant, réaliser toute autre opération technique liée au rôle de RBOP et RUO

aux agents affectés au SGAR de la région Bretagne nominativement désignés dans le tableau figurant en **annexe 2**, chacun pour les seuls cadres de gestion leur correspondant dans ce même tableau.

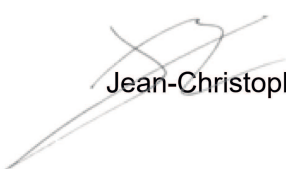
Article 3 : les agents désignés dans le tableau figurant en **annexe 3** sont autorisés à consulter l'inventaire des bâtiments de l'État (module **Re-FX** de Chorus).

Article 4 : la présente décision est exécutoire à compter de sa publication.

Article 5 : l'adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales chargée du pôle "Modernisation, mutualisations, moyens" et le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au directeur régional des finances publiques et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes

Le secrétaire général pour les affaires régionales
de la région Bretagne
Signé électroniquement le 30/10/2024
par Jean-Christophe BOURSIN


Jean-Christophe BOURSIN

ANNEXE 1 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL CHORUS FORMULAIRES

HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL CHORUS FORMULAIRES			
Agent (NOM Prénom)	Affectation	Centres financiers	
		Code <i>La demande d'une licence pour un BOP vaut pour l'ensemble des UO du BOP en question</i>	Intitulé
AGULHON Samuel DEBREU Alexandre DOVONOU Serge GASTÉ Christèle GAUTIER Fabienne OLLIVIER Loïc SIHRENER Matthieu	Plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	0104-DR35	BOP Bretagne " Intégration et accès à la nationalité française "
		0112-DR35	BOP Bretagne " Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire "
		0119-C001-DR35	UO Bretagne " Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements / soutien à l'investissement "
		0119-C002-DR35	UO Bretagne " Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements / dotation générale de décentralisation "
		0162-DR35	BOP Bretagne " Interventions territoriales de l'État "
		0348-DP35	BOP Bretagne " Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs "
		0349-BRET	BOP Bretagne " Transformation publique "

3/10

ANNEXE 1 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL **CHORUS FORMULAIRES**

AGULHON Samuel DEBREU Alexandre DOVONOU Serge GASTÉ Christèle GAUTIER Fabienne OLLIVIER Loïc SIHRENER Matthieu	Plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	0354-DR35	BOP Bretagne " Administration territoriale de l'État "
		0354-CPNE-DR35	UO Bretagne "Plan national d'équipement des préfectures"
		0362-CDIE-DR35	UO Bretagne "Écologie/immobilier"
		0362-MCTR-C035	UO Bretagne " Écologie/DGCL/dotation régionale d'investissement "
		0362-MCTR-DR35	UO Bretagne " Écologie/DGCL/rénovation thermique "
		0363-CDMA-DR35	UO Bretagne " Compétitivité/DMATES "
		0363-DITP-DR35	UO Bretagne " Compétitivité/DITP "
		0364-MCTR-DR35	UO Bretagne " Cohésion/DGCL "
WEIL Karine	Plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	0723-DR35	BOP Bretagne " Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État "
DI CARLO Giulio	Plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	0354-DR35-DMUT	UO mutualisée Bretagne " Administration territoriale de l'État "
		0354-DR35-DP35	UO Ile-et-Vilaine " Administration territoriale de l'État "
		0354-DR35-DMUT	UO mutualisée Bretagne " Administration territoriale de l'État "
		0349-BRET-DT35	UO Ile-et-Vilaine " Transformation publique "
KOUNOWSKI Julien	Plate-forme régionale innovation et numérique	0349-BRET	BOP Bretagne " Transformation publique "
		0363-DITP-DR35	UO Bretagne " Compétitivité/DITP"
		0364-MCTR-DR35	UO Bretagne " Cohésion/DGCL "

4/10

ANNEXE 1 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL CHORUS FORMULAIRES

LORMEAU-BEL Caroline YSABEL Pascal	Plate-forme régionale d'appui à la gestion des RH	0148-DAFP-DF35	UO Bretagne "Fonction publique / formation"
		0148-DAFP-DS35	UO Bretagne "Fonction publique / action sociale"
		0354-DR35-DMUT	UO mutualisée Bretagne " Administration territoriale de l'État "
IVANOVA Ivélina	Service de coordination et d'appui aux politiques publiques	0209-CSOL-CPRF	UO nationale " Solidarité à l'égard des pays en développement / coopération décentralisée "
ÉVANO-PELLERIN Lauriane	Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité	0137-CDGC-PR35	UO Bretagne "Égalité femmes hommes"

ANNEXE 2 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL **S4/HANA**

HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL S4/HANA				
Agent (NOM Prénom)	Affectation	Type licence <i>La demande d'une licence pour un BOP vaut aussi pour l'ensemble des UO du BOP en question</i>	Centres financiers	
			Code	Libellé
AGULHON Samuel DEBREU Alexandre DOVONOU Serge GASTÉ Christèle GAUTIER Fabienne OLLIVIER Loïc SIHRENER Matthieu	Plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	Budget	0104-DR35	BOP Bretagne " Intégration et accès à la nationalité française "
			0112-DR35	BOP Bretagne " Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire "
			0119-C001-DR35	UO Bretagne " Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements / soutien à l'investissement "
			0119-C002-DR35	UO Bretagne " Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements / dotation générale de décentralisation "
			0162-DR35	BOP Bretagne " Interventions territoriales de l'État "

6/10

ANNEXE 2 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL **S4/HANA**

AGULHON Samuel DEBREU Alexandre DOVONOU Serge GASTÉ Christèle GAUTIER Fabienne OLLIVIER Loïc SIHRENER Matthieu	Plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	Budget	0348-DP35	BOP Bretagne " Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs "
		Consultation	0349-CDBU-DR35	UO inactive Bretagne " Transformation publique / ancien BOP national FTAP "
		Budget	0349-BRET	BOP Bretagne " Transformation publique "
			0354-DR35	BOP Bretagne " Administration territoriale de l'État "
			0354-CPNE-DR35	UO Bretagne "Plan national d'équipement des préfectures"
			0362-CDIE-DR35	UO Bretagne "Écologie/immobilier"
			0362-MCTR-C035	UO Bretagne " Écologie/DGCL/dotation régionale d'investissement "
			0362-MCTR-DR35	UO Bretagne " Écologie/DGCL/rénovation thermique "
			0363-CDMA-DR35	UO Bretagne " Compétitivité/DMATES "
			0363-DITP-DR35	UO Bretagne " Compétitivité/DITP "
			0364-MCTR-DR35	UO Bretagne " Cohésion/DGCL"

ANNEXE 2 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL **S4/HANA**

AGULHON Samuel DEBREU Alexandre DOVONOU Serge GASTÉ Christèle GAUTIER Fabienne OLLIVIER Loïc SIHRENER Matthieu	Plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	Budget	0723-DR35	BOP Bretagne " Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État "
DI CARLO Giulio LIDOVE Thomas	Plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	Consultation	0348-DP35	BOP Bretagne " Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs "
			0349-BRET	BOP Bretagne " Transformation publique "
			0354-DR35	BOP Bretagne " Administration territoriale de l'État "
			0354-CPNE-DR35	UO Bretagne "Plan national d'équipement des préfectures"
			0362-CDIE-DR35	UO Bretagne "Écologie/immobilier"
			0723-DR35	BOP Bretagne " Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État "
WEIL Karine	Plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	Consultation	0354-DR35-DMUT	UO mutualisée Bretagne " Administration territoriale de l'État "
			0354-DR35-DP35	UO Ile-et-Vilaine " Administration territoriale de l'État "

8/10

ANNEXE 2 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL S4/HANA

LORMEAU-BEL Caroline YSABEL Pascal	Plate-forme régionale d'appui à la gestion des ressources humaines	Budget	0148-DAFP-DF35	UO Bretagne "Fonction publique / formation"
			0148-DAFP-DS35	UO Bretagne "Fonction publique / action sociale"
		Consultation	0354-DR35-DMUT	UO mutualisée Bretagne " Administration territoriale de l'État "
ÉVANO-PELLERIN Lauriane	Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité	Budget	0137-CDGC-PR35	UO Bretagne "Égalité femmes hommes"

ANNEXE 3 : HABILITATIONS DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL CHORUS RE-FX

HABILITATION DES AGENTS DU SGAR BRETAGNE À L'OUTIL CHORUS RE-FX			
Agents (NOM Prénom)	Affectation	Type licence	Périmètre
DI CARLO Giulio GAUTIER Fabienne LIDOVE Thomas OLLIVIER Loïc	Plate-forme régionale des finances, de l'immobilier et des moyens	Consultation	Tout bâtiment et terrain de l'État en Bretagne

préfecture de région

R53-2024-10-30-00026

2024 10 30 subdl. SGAR pour Catherine vRAA



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DÉCISION
portant sub-délégation de signature**

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne du 30 octobre 2024 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe BOURSIN, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne ;

DÉCIDE

Article 1 : il est donné délégation de signature à Mme Catherine DISERBEAU, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) de la région Bretagne et chargée du pôle "modernisation, moyens, mutualisations" ("3M") du SGAR, pour signer tous les actes pour lesquels M. Jean-Christophe BOURSIN a lui-même reçu délégation de signature.

Article 2 : la présente décision est exécutoire à compter de sa publication.

Article 3 : l'adjointe au SGAR Bretagne chargée du pôle "3M" est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au directeur régional des finances publiques et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes

Le secrétaire général pour les affaires régionales
de la région Bretagne
Signé électroniquement le 30/10/2024
par Jean-Christophe BOURSIN

Jean-Christophe BOURSIN

préfecture de région

R53-2024-10-30-00024

subdélégation du Recteur au DRARI 30-10-2024



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Direction des affaires juridiques**

Arrêté portant subdélégation de signature au délégué régional académique à la recherche et à l'innovation, relatif aux compétences relevant de l'autorité fonctionnelle du Préfet de Région délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation

**Le Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes**

Vu le code de l'éducation et notamment son article R222-16-7 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n°2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation et notamment son article 10 ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de monsieur Emmanuel Ethis en qualité de recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 portant création de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation ;

Vu l'arrêté du 30 août 2024 portant nomination de monsieur Vincent Fertey comme délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024/Rectorat/DSF-marchés du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière à monsieur Emmanuel Ethis, recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes,

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est donné délégation de signature à monsieur Vincent Fertey pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3 et 6 du budget 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » au titre de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation de Bretagne.

La délégation accordée à monsieur Vincent Fertey porte sur la validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des titres de perception, ainsi que la certification du service fait.

Article 2

Le délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 30 octobre 2024

Le Recteur,

Emmanuel ETHIS

préfecture de région

R53-2024-10-30-00022

subdélégation du Recteur en matière de jeunesse
et sports 30-10-2024

Arrêté portant subdélégation de signature aux services de l'académie de Rennes, relatif aux compétences relevant de l'autorité fonctionnelle du Préfet de Région dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports

**Le Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,
Chancelier des Universités**

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R.222-16 et suivants ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 38-4° ;
- Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de monsieur Emmanuel Ethis en qualité de recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes ;
- Vu le décret du 10 octobre 2024 nommant monsieur Amaury de Saint-Quentin préfet d'Ille et Vilaine, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense sécurité Ouest ;
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 du recteur de la région académique Bretagne portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse de l'engagement et des sports de la région académique Bretagne ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2024/Rectorat/JSVA du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à monsieur Emmanuel Ethis, recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes, à l'effet de signer tous actes et tous types de documents relevant de la compétence régionale de la région académique Bretagne, académie de Rennes, dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2021 portant nomination de madame Marine Lamotte d'Incamps dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté du 16 août 2022 portant renouvellement de monsieur Vincent Larzul dans l'emploi de secrétaire général adjoint, directeur des moyens et fonctions support ;
- Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 portant affectation de monsieur Robin Laguarrigue dans l'emploi de secrétaire général adjoint ;
- Vu l'arrêté du 1er mars 2024 portant nomination de madame Charlotte Ciubucciu dans l'emploi de secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- Vu l'arrêté du 14 septembre 2022 portant nomination de monsieur Mickaël Boucher dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bretagne ;
- Vu le protocole du 21 décembre 2020 entre le préfet de région Bretagne et le recteur de région académique Bretagne relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, validé lors du comité de l'administration régionale du 15 décembre 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est donné délégation à madame Marine Lamotte d'Incamps, secrétaire générale de la région académique Bretagne, afin de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant du champ de compétence régional établi par l'arrêté préfectoral n° 2024/Rectorat/JSVA du 28 octobre 2024 sur lequel le préfet de région dispose de l'autorité fonctionnelle et notamment son article premier, à l'exception des champs réservés à la signature du Préfet de région Bretagne cités à l'article 2 du même arrêté.

Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marine Lamotte d'Incamps, la délégation de signature qui lui est confiée par le présent arrêté sera exercée par madame Charlotte Ciubucciu, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, par monsieur Vincent Larzul, secrétaire général adjoint, directeur des moyens et fonctions support et par monsieur Robin Laguarrigue, secrétaire général adjoint.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Charlotte Ciubucciu, de monsieur Vincent Larzul et de monsieur Laguarrigue, la délégation de signature qui leur est confiée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par monsieur Mickaël Boucher, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports dans la limite de ses attributions et compétences.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Mickaël Boucher, il est donné délégation afin de signer les actes mentionnés à l'article premier, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux responsables des pôles désignés ci-dessous au sein de la DRAJES :

Pôle Sport : monsieur Fabrice Daumas, inspecteur de la jeunesse et des sports ;

Pôle Jeunesse, engagement et vie associative : monsieur Yannick Merlin, attaché d'administration de l'Etat ;

Pôle Formation certification : monsieur Glen Le Noac'h, inspecteur de la jeunesse et des sports.

Article 5 :

La secrétaire générale de région académique Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 30 octobre 2024

Le Recteur,

Emmanuel ETHIS



préfecture de région

R53-2024-10-30-00023

subdélégation du Recteur SDJES Ille-et-Vilaine
30-10-2024



Arrêté portant subdélégation de signature aux services de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale d'Ille et Vilaine relatif aux compétences relevant de l'autorité fonctionnelle du préfet d'Ille et Vilaine dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports

**Le Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes**

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment ses articles 38 et 43 ;
- Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de monsieur Emmanuel Ethis en qualité de recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes ;
- Vu le décret du 10 octobre 2024 nommant monsieur Amaury de Saint-Quentin préfet d'Ille-et-Vilaine, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest ;
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 du recteur de la région académique Bretagne portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Bretagne ;
- Vu l'arrêté du 16 janvier 2024 portant nomination, détachement et classement de monsieur Gildas Grenier dans l'emploi de Conseiller de Directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département d'Ille-et-Vilaine à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2024 donnant délégation de signature à monsieur Emmanuel Ethis, recteur d'académie de Bretagne, recteur d'académie de Rennes, relatif à la signature des actes relevant de l'autorité fonctionnelle du Préfet d'Ille-et-Vilaine dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports ;
- Vu le protocole du 4 janvier 2021 entre le Préfet d'Ille-et-Vilaine et le recteur de région académique Bretagne relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

ARRETE

Article 1 :

Il est donné délégation à monsieur Marc Teulier, directeur académique des services de l'éducation nationale d'Ille et Vilaine afin de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances, et documents relevant du champ de compétence départemental sur lequel le préfet d'Ille et Vilaine dispose d'une autorité fonctionnelle dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports, établi par l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2024 susvisé à l'exception des champs réservés à la signature du Préfet du département d'Ille et Vilaine à l'article premier du même arrêté.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Marc Teulier, directeur académique des services de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine, il est donné délégation à monsieur Gildas Grenier, Conseiller de Directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine, afin de signer l'ensemble des actes mentionnés à l'article premier de cet arrêté.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Gildas Grenier, monsieur Christophe Fouillère, adjoint au chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du département d'Ille-et-Vilaine, reçoit délégation afin de signer l'ensemble des actes mentionnés à l'article premier de cet arrêté à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

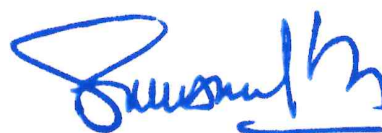
Article 4 :

Le directeur académique des services de l'éducation nationale du département d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 30 octobre 2024

Le Recteur,

Emmanuel ETHIS



préfecture de région

R53-2024-10-30-00021

subdélégation financière du Recteur aux services
30-10-2024



Arrêté portant subdélégation de signature aux services du Rectorat de Rennes

**Le Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,
Chancelier des universités**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment son article 38,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 1er avril 2019, portant nomination du recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes, monsieur Emmanuel Ethis,

Vu le décret du 10 octobre 2024 nommant monsieur Amaury de Saint-Quentin, préfet d'Ille et Vilaine, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité Ouest,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2021 portant nomination de madame Marine Lamotte d'Incamps dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Rennes, secrétaire générale de la région académique Bretagne,

Vu l'arrêté du 16 août 2022 portant renouvellement de monsieur Vincent Larzul dans l'emploi de secrétaire général adjoint, directeur des moyens et fonctions support,

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 portant affectation de monsieur Robin Lagarrigue dans l'emploi de secrétaire général adjoint,

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2024 portant nomination de madame Charlotte Ciubucciu dans l'emploi de secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024/Rectorat/DSG du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à monsieur Emmanuel Ethis, recteur de la région académique de Bretagne, recteur de l'académie de Rennes,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024/Rectorat/DSF-marchés du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à monsieur Emmanuel Ethis, recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes,

ARRETE

Article 1 :

Il est donné délégation à effet de signer les marchés de l'Etat soumis à procédure adaptée avec mise en concurrence et publicité (article L.2123-1 du code de la commande publique) ainsi que l'ensemble des actes désignés à l'article premier de l'arrêté préfectoral susvisé n° 2024/Rectorat/DSF-marchés du 30 octobre 2024 :

Madame Lamotte d'Incamps, secrétaire générale de l'académie de Rennes, secrétaire générale de la région académique Bretagne,

Monsieur Vincent Larzul, secrétaire général adjoint, pôle élèves, établissements et pilotage budgétaire et financier,

Madame Charlotte Ciubucciu, secrétaire générale adjointe, pôle ressources humaines,

Monsieur Robin Lagarrigue, secrétaire général adjoint, pôle enseignement supérieur, modernisation et infrastructures,

Monsieur Abdelwahed Maliki, chef de la division des affaires financières et chef du service régional académique des achats,

Madame Nadège Darboux, chef de la division régionale de l'immobilier de l'Etat,

La signature des marchés soumis à procédure formalisée avec mise en concurrence et publicité (article L2124-1 du code de la commande publique) est réservée à ces mêmes personnes.

Article 2 :

Il est donné aux agents mentionnés à l'article 1er du présent arrêté délégation à effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant les contrats et conventions à portée financière imputés sur les budgets des ministères cités par les arrêtés préfectoraux susvisés et dans le respect des compétences déléguées par l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière.

Article 3 :

Il est donné délégation aux agents mentionnés à l'annexe 1 du présent arrêté :

- afin de procéder à la validation électronique, dans le progiciel comptable intégré CHORUS Formulaire et / ou dans les applications CHORUS DT, Saxo, Imagin, Anagram, Agebnet et Osiris, des actes concernant les demandes d'achat, demande d'engagement juridique hors marchés, les demandes de subventions, les demandes de titre de perception,
 - afin de signer les pièces justificatives correspondantes excepté les contrats et conventions à portée financière,
 - afin de certifier le service fait et procéder aux ordres de payer,
- dans la limite de leurs attributions et compétences, imputés sur les budgets des ministères cités ci-dessus et dans le respect des compétences déléguées par l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière.

Article 4 :

Il est donné délégation aux agents mentionnés à l'annexe 2 du présent arrêté :

- afin de procéder à la validation dans l'application PLACE des actes de transfert vers l'application Chorus,
- afin de procéder à la validation électronique, dans le progiciel comptable intégré CHORUS Formulaire, des actes concernant les demandes d'engagement juridique de marchés ayant été transféré initialement de l'application PLACE vers l'application CHORUS ;
- afin de signer les pièces justificatives correspondantes excepté les contrats et conventions à portée financière,

dans la limite de leurs attributions et compétences, imputés sur les budgets des ministères cités par les arrêtés préfectoraux susvisés et dans le respect des compétences déléguées par l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2024 portant délégation de signature financière.

Article 5 :

Il est donné délégation à effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à savoir l'engagement, la liquidation et le mandatement sur les titres 2 des budgets des ministères cités ci-dessus et dans le respect des compétences déléguées par les arrêtés préfectoraux précités aux agents suivants :

Monsieur Abdelwahed Maliki,
Madame Carole Rio,
Madame Hélène Esnault

Article 6 :

Il est donné délégation à effet de signer l'ensemble des pièces justificatives non dématérialisées accompagnant le transfert mensuel de la paye à :

DAF :

Monsieur Abdelwahed Maliki
Madame Carole Rio
Madame Hélène Esnault

DPE :

Madame Camille Gapihan
Madame Sylvie Lucas
Madame Elodie Rivalin
Monsieur Olivier Rebours
Madame Béatrice Hervo

Monsieur Philippe Grigoli

Madame Véronique Sourdin
Madame Annette Brasseur
Madame Yolande Chesnin
Madame Anne-France Persehaie
Madame Tiphaine Scordia
Madame Florence Charrier
Madame Carine Robert

DPEP :

Monsieur Jacques Guégan
Madame Chrystèle Dréano
Madame Anne Guillemot
Madame Chantal David
Madame Annabelle Proust Granger
Madame Fanny Le Roy
Madame Fabienne Lefeuve
Madame Fanny Stéphan
Madame Pauline Moutoucoumaro
Monsieur Antony Javaudin

Madame Laurence Bryone
Madame Patricia Bodivit
Madame Annie Palmas
Madame Solène Kerbérenes
Monsieur Eric Ambert

Madame Hélène Guillaume
Madame Muriel Prouff
Madame Muriel Le Squin

DIPATE :

Monsieur Joseph Buan
Madame Adeline Visdeloup
Madame Fanny Thomas
Madame Isabelle Goupil
Madame Amélie Guillemot

Madame Blandine Nizan
Madame Patricia Toffel-Even
Monsieur Emmanuel Lebret
Madame Emmanuelle George

SAADEI :

Madame Dominique Pauvert
Madame Véronique André

Monsieur Marc Godfroid

DRAT :

Monsieur Vincent Blin
Madame Sylvaine Lefeuve

DEC :

Monsieur Eric Gelineau-Asseray

Monsieur Loïg Givord

EAFC :

Madame Camille Dappoigny
Monsieur Cédric Barouk

Sonia Caudal

Premier Degré (EPP/AGAPE) :

DSDEN 22
Madame Marie Garreau
DSDEN 29
Monsieur Christophe Cloarec
Madame Gwendoline Le Bris
DSDEN 35
Madame Sylvie Leborgne
Madame Floriane Dubus
DSDEN 56
Madame Estelle Olivo

Madame Isabelle Le Bot

Monsieur Philippe Courtes

Madame Stéphanie Marchand

Madame Séverine Poulmarch

Article 7 :

Il est donné délégation à :

Madame Lamotte d'Incamps, secrétaire générale de l'académie de Rennes, secrétaire générale de la région académique Bretagne,
Monsieur Vincent Larzul, secrétaire général adjoint, pôle élèves, établissements et pilotage budgétaire et financier,
Madame Charlotte Ciubucciu, secrétaire générale adjointe, pôle ressources humaines,
Monsieur Robin Lagarrigue, secrétaire général adjoint, pôle enseignement supérieur, modernisation et infrastructures,

à effet de signer les actes relevant des articles 1, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 2024/Rectorat/DSG du 28 octobre 2024 susvisé.

Il est donné délégation à madame Karine Bister, chef de la division de la vie des établissements, à monsieur Gérard Moënner, adjoint au chef de la division de la vie des établissements, et à madame Thérèse Régnauld, chef de bureau au sein de la division de la vie des établissements, à effet :

- de recevoir les actes visés à l'article R 421-54, du code de l'éducation, lesquels deviennent exécutoires 15 jours après leur transmission à l'autorité académique ;
- d'assurer le contrôle de légalité de ces actes ;
- de signer les arrêtés de désaffectation des biens meubles et immeubles des lycées ;

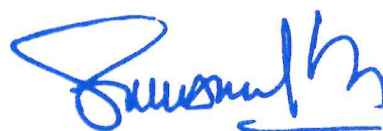
Article 8 : Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Article 9 : La secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne et affiché au rectorat.

Fait à Rennes, le 30 octobre 2024

Le Recteur,

Emmanuel ETHIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Emmanuel Ethis', with a stylized flourish at the end.

Annexe n°1 : Liste des agents recevant délégation en vertu de l'article 3 de l'arrêté de subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire

Nom du service	Nom des personnels
DSDEN 22 - DIAGE	Erwan Nicolazic, Morgane Charrel Martin, Florence Turmel, Marie Anneix, Marilyn CARRO
SAFD	Erwan Nicolazic, Morgane Charrel Martin, Florence Turmel
DSDEN 22 – Division du 1er degré (recettes)	Erwan Nicolazic, Marie Garreau, Isabelle Le Bot
DSDEN 29 – DAGE	Muriel Baggio, Laurence Gouelibou-Martin, Stéphane Burel
SAB (Agebnet)	Muriel Baggio, Laurence Gouelibou-Martin, Hassan Maachou
DSDEN 29 – Division du 1er degré (recettes)	Muriel Baggio, Christophe Cloarec, Gwendoline Le Bris, Philippe Courtes
DSDEN 35 – SAGAS et fonctionnement Et Dans le cadre de SAXO uniquement :	Marc Teulier, Pascale Beulze, Catherine Sthorez, Hervé Juiff, et Aude Le Guillou, Stéphanie Chapput, Isabelle Renier
DSDEN 35 – Division du 1er degré (recettes)	Pascale Beulze, Catherine Sthorez, Sylvie Leborgne, Floriane Dubus, Stéphanie Marchand
DSDEN 56 - DAGE	Stéphane Charpentier, Didier Sentenac-Roumanou, Xavier Pocheveux
DSDEN 56 – Division du 1er degré (recettes)	Stéphane Charpentier, Estelle Olivo, Séverine Poulmarch
DEC et Dans le cadre d'IMAGIN (transfert des données vers Chorus) uniquement :	Eric Gelineau, Loïc Givord, Christine Riou et Virginie Eude, Rose Galiche, Evelyne Marquet
DAGE	Erwan Hulin, Nolwenn Bozec, Jean-Yves Galland, Patrick Nicolas
EAFC	Camille Dappoigny, Cédric Barouk, Sonia Caudal
DSII	Rozenn Gibon, Olivier Adam, Khadim Mbengue
DRAT (dont ANAGRAM)	Vincent Blin, Sylvaine Lefevre, Guylène Briand, Isabelle Blin, Cindy Guihard
DRANE	Christine Bac, Hughes Labarthe, Anne-Cécile Gachet
DRIE	Nadège Darboux, Eric Marsollier, David Douaud, Françoise Guichard, Lorène Beauplet
DIPATE	Joseph Buan, Fanny Thomas, Adeline Visdeloup, Isabelle Goupil, Amélie Guillemot
SAADEI	Dominique Pauvert, Marc Godfroid
DPEP	Jacques Guegan, Laurence Bryone, Fabienne Lefevre, Fanny Stéphan, Chrystèle Dréano, Anne Guillemot, Annabelle Proust-Granger, Chantal David, Antony Javaudin, Pauline Moutoucoumaro
DPE	Camille Gapihan, Elodie Rivalin, Olivier Rebours, Béatrice Hervo, Véronique Sourdin, Philippe Grigoli, Sylvie Lucas
DIVE	Karine Bister, Catherine Pleyber, Gérald Moenner
DRAJES (dont OSIRIS)	Mickaël Boucher, Glen Le Noac'h, Fabrice Daumas, Yannick Merlin, Virginie Coïc
DRARI	Vincent Fertey
DRAREIC	Laurence Emile-Besse, Véronique Marjou
DAAC	David Guillerme, Héloïse Carré-Guillery
DAJ	Manuel Le Fouler, Simon Moriceau
DAF	Abdelwahed Maliki, Annaïka Cujard, Carole Rio, Hélène Esnault, Angéline Da Silva Ribeiro, Marie-Christine Toulliou, Noura Kachouani, Flora Philippe

Annexe n°2 : Liste des agents recevant délégation en vertu de l'article 4 de l'arrêté de subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire

Nom des services	Nom des personnels
SR2A	Abdelwahed Maliki
	Fanny Verdon
	Nadège Viard
	Alexis Desgranges
DRIE	Nadège Darboux
	Eric Marsollier
	Françoise Guichard
	David Douaud
	Annie Caillabet
	Lorène Beauplet
	Maëlle Ramagé